

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
 HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20
 Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
 PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.
 On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
 Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
 RÉCLAMES 50
 La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Été.

| Arrivées à | Départs de | Arrivées à |
|-----------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| CAHORS | CAHORS | LIBOS |
| 1 h. 10 ^m matin. | 5 h. 10 ^m matin. | 6 h. 53 ^m matin. |
| 5 » 7 » soir. | 1 » 20 » soir. | 2 » 55 » soir. |
| 9 » 41 » » | 5 » 50 » » | 7 » 24 » » |
| | | VILLENEUVE-SUR-LOT |
| | | 10 h. 12 ^m matin. |
| | | 3 » 56 » soir. |
| | | 8 » 46 » » |
| | | AGEN |
| | | 10 h. 28 ^m matin. |
| | | 4 » 22 » soir. |
| | | 9 » 24 » » |
| | | PÉRIGUEUX |
| | | 10 h. 45 ^m matin. |
| | | 5 » 51 » soir. |
| | | 10 » 54 » » |
| | | BORDEAUX |
| | | 4 h. 27 ^m soir. |
| | | 10 h. 19 — 11 h. 17 soir. |
| | | PARIS |
| | | 12 h. 45 ^m matin. |
| | | 4 » 39 » » |
| | | » 4 » soir. |

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 15 Septembre.

BULLETIN.

Sur les 533 députés qui composaient l'ancienne Chambre, six appartenant à la gauche sont morts depuis la dissolution et huit, dont deux de la gauche et six de la droite, ont renoncé à se représenter devant leurs électeurs, soit pour raison de santé, soit pour des raisons d'intérêt privé. Les 49 autres se représentent tous aux prochaines élections.

Le Maréchal-Président est parti ce matin à six heures de Périgueux pour Ribérac, où il est arrivé à 9 heures. Il est attendu à Angoulême, à quatre heures de l'après-midi.

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin, à 9 heures 1/2 au ministère de la Justice, sous la présidence du duc de Broglie, il ne s'est occupé que des affaires courantes.

M. Grévy est reparti pour le Jura et M. Jules Favre pour la Suisse.

S'il faut en croire la *Liberté*, un rapprochement se serait opéré entre M. Jules Simon et M. Gambetta.

Après le même journal, M. Gambetta et la République française n'auraient pas formulé hier leur opposition au jugement de mardi, comme on l'avait annoncé. Ils auraient seulement consigné l'amende et les frais et ils attendraient la dernière heure du délai légal (cinq jours francs) pour faire opposition. La *Liberté* pense que si M. Gambetta veut épuiser tous degrés de juridiction, il sera difficile que le jugement devienne définitif avant les élections, à moins que la Cour de cassation n'y apporte une grande diligence.

Le journal le *Mot d'Ordre* a été saisi ce matin dans tous les kiosques.

Parmi les témoignages de condoléance reçus par M^{me} Thiers, figure un télégramme de la reine Isabelle d'Espagne.

La colonie française de Madrid ayant résolu de faire dire dimanche dernier une messe de requiem en l'honneur de M. Thiers, cette cérémonie a été ensuite ajournée à mardi dernier sur la demande du chargé d'affaires de France, qui a manifesté le désir d'y assister.

A Londres, la colonie française prépare une adresse de condoléance à M^{me} Thiers.

Une dépêche russe, en date d'hier, annonce que la veille, les Russes ont pris d'assaut trois redoutes parmi lesquelles celle de Grivitzka qui est considérée comme la principale défense de Plewna. Les Russes avouent pour ce jour-là plus de 5,000 blessés. Le chiffre des morts était encore inconnu. La canonnade a recommencé hier (12) sur toute la ligne avec une grande violence. Cependant le *Times* publie une dépêche de Paradin d'après laquelle l'assaut projeté pour le 14 aurait été ajourné par suite du temps pluvieux.

On dément de Berlin la nouvelle que la flotte allemande de la Méditerranée serait actuellement à Besika. L'escadre venant de Syra est arrivée au Pirée le 10.

A l'occasion d'un article du journal *Le Pays*, sur les funérailles de M. Thiers, M. Emile de Girardin écrit dans *La France*, la lettre suivante, au fils de Napoléon III :

Prince,

Par les lignes suivantes, vous aurez la mesure du degré de créance que méritent les récits de la feuille qui déshonore le titre qu'elle porte :

La manifestation d'hier a complètement et PITREUSEMENT échoué.

C'est une journée nulle, une journée perdue pour le parti républicain.

Ils avaient fait beaucoup de frais, avaient organisé soigneusement la mise en scène, avaient tout préparé pour produire un effet politique, et l'effet est RATÉ.

Jamais la vérité n'a été plus cyniquement outragée !

Oser écrire, oser imprimer que la manifestation du 8 septembre, qui comptait un million d'hommes la tête pieusement découverte devant le passage d'un cercueil a été une « manifestation piteuse », un « effet raté » !

Comment le directeur du journal qui qualifie ainsi le plus grand hommage qu'ait jamais reçu un grand citoyen, n'a-t-il pas été retenu par la crainte de voir l'indignation lui jeter à la face les détails accablants des expéditions, celles-ci réellement « piteuses » et réellement « ratées » de Strasbourg et de Boulogne ?

Puisqu'il le veut absolument, qu'il lise donc le compte que rendait de la dernière de ces deux expéditions le *Constitutionnel* du 7 août 1840 :

Le fils de la reine Hortense avait été INSENSÉ à Strasbourg ; aujourd'hui IL EST ODIeux.

Sa monomanie de prétendant faisait hausser les épaules, elle indignera aujourd'hui tous les cœurs honnêtes.

C'est au moment où le pays se trouve dans la situation la plus grave, qu'il veut nous jeter ses folies à la traverse. Conseillé ou non dans sa criminelle extravagance, il n'a pas d'excuse. Que nous veut-il ce jeune homme et que nous est-il ? Le peuple français entoure de ses respects et de son amour la mémoire de son empereur ; est-ce à dire que tout ce qui s'appelle Bonaparte a le droit de venir troubler le repos de la France ?

M. Louis s'est mis en tête qu'il avait des droits à la couronne. Sur cette prétention que trente-trois millions de Français pourraient s'arroger aussi bien que lui, il ramasse quelques mécontents et vient s'attaquer à la France même. Il se croit héroïque, et il n'est que tristement ridicule ; il se dit patriote, et il sert, bien pauvrement, il est vrai, la cause des plus mortels ennemis du pays.

Dans tout cela, il n'y a pas même de courage. En nos temps, où l'humanité a la voix si haute, il y a peu de danger de vie, pour les prétendants. La politique a résigné ses vieilles et terribles armes. A Dieu ne plaise que nous nous en plainions ! Mais si la douceur de nos mœurs publiques commande le respect des personnes, il faut au moins que l'opinion flétrisse tous les actes coupables, et que ses arrêts sévères en préviennent le retour.

Quant à la famille de Napoléon, la France et la révolution de Juillet avaient un tort envers elle. On devait mettre un terme à son exil. Mais ce tort le prince Louis s'est chargé de l'effacer. On ne doit pas proscrire des citoyens ; mais, si ridicules qu'ils soient, des prétendants doivent être exclus du sol de la patrie.

(*Constitutionnel* du 7 août 1840.)

Dans cette misérable affaire, l'odieux le dispute au ridicule. Le chef de cette sottise conspiration excite tout à la fois l'indignation et la pitié. La parodie se mêle au meurtre, et, TOUT COUVERT QU'IL EST DE SANG, LOUIS BONAPARTE AURA LA HONTE DE N'ÊTRE QU'UN CRIMINEL GROTESQUE.

D'où a pu lui venir, en effet, cette incroyable démente qui le pousse à tenter la conquête de la France avec quelques séides de l'Empire et une troupe de laquais déguisés en soldats ? Evidemment c'est le débarquement miraculeux de Napoléon au golfe Juan, et sa marche triomphante vers Paris. M. Louis Bonaparte s'est imaginé que, portant le même nom, il devait opérer les mêmes merveilles. Il ne s'est pas douté que Napoléon rapportait à la France plus qu'un nom, c'est-à-dire le prestige de sa gloire et les vastes espérances qui se rattachaient encore à son génie.

La triste épreuve de Strasbourg aurait dû cependant l'instruire de la vanité de ce matériel napoléonien dont il s'entoure, et sur l'effet duquel il paraît compter beaucoup.

A Strasbourg, M. Louis avait espéré fasciner la

garnison en endossant la capote ou l'uniforme de l'empereur et en se coiffant du petit chapeau.

A Boulogne, il apportait un aigle vivant.

L'empereur avait dit, en débarquant à Cannes : « L'aigle volera de clocher en clocher jusque sur les tours de Notre-Dame. »

M. Louis a cru probablement mieux faire en apportant un aigle vivant pour matérialiser la sublime métaphore ; cela donne la mesure de l'intelligence de cet incroyable prétendant.

Le rapport que nous avons cité ne contient pas tous les détails burlesques de cette équipée. M. Louis ne se contentait pas de répandre des proclamations en style d'écolier pour remuer le peuple français ; il avait un gouvernement tout fait dans sa poche ; il avait son décret signé ; il proscrivait naturellement notre dynastie éteinte ; il dissolvait les Chambres ; il composait un gouvernement provisoire, il disposait pour son service des hommes les plus considérables du pays, de ceux-là même qui avaient pris toutes leurs mesures pour que ce dictateur insensé passât en quelques heures du lieu de son débarquement en prison.

C'est ainsi que M. Thiers était nommé par la grâce de M. Louis Bonaparte CHEF DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE !

On ritait de mépris au récit de ces actes de démente si le sang n'avait pas coulé. Mais M. Louis Bonaparte a donné lui-même l'exemple du MEURTRE en tirant presque à bout portant sur un militaire qui faisait son devoir. Le capitaine a été manqué mais un de nos soldats va payer de sa vie l'absurde et criminelle ambition de ce jeune homme. Il a de plus sur la conscience le sang de deux ou trois malheureux fanatiques qu'il a entraînés avec lui.

A Strasbourg, c'est l'armée qui lui avait donné une cruelle leçon, dont il a bien peu profité. A Boulogne, la troupe de ligne a admirablement fait son devoir ; mais c'est principalement devant la garde nationale qu'il a été obligé de fuir.

Fuir ! en se jetant à la mer, où il a été pêché.

En 1840, qui avait eu la pensée d'obtenir et qui avait effectivement obtenu du gouvernement anglais qu'il consentit à rendre à la France les dépouilles mortelles du captif de Sainte-Hélène ?

Qui avait eu la pensée de charger et qui avait effectivement chargé le prince de Joinville d'aller les chercher et de les rapporter, soin dont le jeune marin s'acquitta avec la piété la plus touchante ?

Est-ce que ce ne fut pas M. Thiers, l'illustre mort à côté duquel votre champion, M. Paul de Cassagnac, déclare qu'il « FAUT DANSER » ?

Prince,

Croyez-vous que ce soit en pratiquant ainsi l'ingratitude, en foulant aux pieds toutes les convenances, en injuriant grossièrement les illustrations de la France, que vos maladroits amis feront oublier Strasbourg, Boulogne et Sedan, vous ramèneront et vous replaceront sur le trône ?

Si vous le croyez, Prince, vous vous abusez, et si vous ne le croyez pas, comment les laissez-vous si inconsidérément légitimer contre la mémoire de votre père des représailles que vous aviez le plus grand intérêt de ne pas provoquer et que vous avez encore le plus grand intérêt d'arrêter ? Comment laissez-vous vos thuriféraires vilipender la République, sans l'existence de laquelle ni le premier ni le troisième Napoléon n'eussent jamais régné ?

Le fils qui frappe et outrage sa mère ne commet pas un acte plus révoltant et plus criminel.

ÉMILE DE GIRARDIN.

INFORMATIONS

Les détails qui ont été jusqu'ici publiés sur la fortune de M. Thiers relèvent uniquement de la fantaisie.

La fortune personnelle de M. Thiers ne dépassait pas 70,000 livres de rentes. Il n'était, en effet, propriétaire ni de l'hôtel de la place Saint-Georges, ni des deux maisons sises rue d'Aumale, construites sur des terrains provenant des jardins dudit hôtel. Ces immeubles sont des propres de M^{me} Thiers et de M^{lle} Dosne ; il en est de même pour les terrains de Passy et les actions des mines d'Anzin, actions qui, par parenthèse, ont diminué beaucoup depuis trois ans, ainsi qu'il résulte d'une adjudication d'un centième de denier, faite le mois dernier, à la chambre des notaires de Paris.

La fortune de M. Thiers se compose d'une maison située rue Saint-Georges, maison qu'il possédait au moment de son mariage, et dont la propriété établissait son cens électoral sous le gouvernement de Louis-Philippe, d'un capital assez important en rentes 5 0/0 et 3 0/0, des reprises que sa succession aura à exercer sur M^{me} Thiers et M^{lle} Dosne, par suite de la plus-value donnée à l'hôtel de la place Saint-Georges, lors de sa reconstruction à l'aide du million voté par l'Assemblée nationale ; enfin des objets d'art de toutes sortes, collectionnés par lui et à l'accroissement desquels il consacrait tous les ans une part considérable de son revenu. La valeur de ces objets a été beaucoup surfaite, car à part les gravures rares, les statues et les tableaux qui y sont compris ne sont pour la plupart que des copies.

M. Thiers n'a laissé qu'un testament déposé par lui, il y a quelque temps, chez M^e Bazin son notaire, rue Ménars, 5. Ce testament a été remis l'un des jours de la semaine dernière à M. le président du tribunal civil de la Seine qui en a fait l'ouverture et a ordonné l'envoi en possession de M^{me} Thiers, nommée par le défunt sa légataire universelle. Ce testament très bref ne contient absolument rien de politique.

L'intention de M^{me} Thiers est de laisser la chambre et la bibliothèque de son mari dans l'état où elles se trouvaient lorsque M. Thiers les quitta pour aller à Dieppe et ensuite à Saint-Germain.

Ces pièces sont remarquables par l'ordre qui y règne. Rien n'y est dérangé, ni meubles, ni livres, ni papiers ; seulement elles comprennent les sièges qu'affectionnait M. Thiers, le lit en fer sur lequel il est mort à l'hôtel du pavillon Henri IV, à Saint-Germain, et qui a été remis à la place qu'il occupait à Paris. Il s'y trouve également le bureau Trouchin sur lequel il lisait et écrivait debout, ainsi que les plumes dont il se servait. Plumes d'oie, car jamais il n'avait pu se faire aux plumes métalliques.

C'est dans la bibliothèque que figure la plus grande partie des œuvres d'art qui forme un véritable musée, mais dont une partie devra être emportée par suite de legs particuliers.

Les visites au tombeau de M. Thiers ont continué au Père-Lachaise, pendant toute la journée de lundi.

Les gardiens de la paix ont dû intervenir pour faire former les files et permettre à M^{me}

FRANÇOIS ROALDÈS

DOCTEUR-RÉGENT DE L'UNIVERSITÉ DE CAHORS (1519-1589)

Par M. J. BAUDEL, censeur au Lycée de Tournon.

Le 5 mars suivant, Roaldès adressa une nouvelle requête aux consuls. Il voulait aller à Lyon « faire imprimer certaines œuvres et n'avait argent pour le voyage. » Le conseil municipal lui fit répondre qu'il regretta de ne pouvoir satisfaire à cette juste demande : « il ne savait où prendre argent. » A ce moment, Cujas songeait à retourner à Bourges. Les consuls supplièrent Roaldès de ne pas abandonner la ville pour « entretenir l'Université » pendant l'absence de Cujas.

Quelque honorable et flatteuse que fut cette marque de confiance, notre juriste ne se laissa pas fléchir et retourna à Cahors. En vain Cujas lui écrivit une lettre des plus pressantes, en vain un de ses plus chers disciples, Pierre Nevelletus, le conjura de revenir, il s'y refusa obstinément.

Il remonta dans la chaire qu'il avait occupée au début de sa carrière. Son triomphe fut éclatant; mais il fallait à son activité un plus vaste théâtre, à sa parole un auditoire plus nombreux.

Il était lié avec Jean Etienne Duranti. Ce magistrat, gendre du premier président au parlement et qui remplaça son beau-père dans ces hautes fonctions, mit tout en œuvre pour amener Roaldès à Toulouse. Roaldès résista longtemps : il n'aimait pas cette ville. Il finit pourtant par céder aux instances de Duranti qui lui fit donner une régence de droit civil.

Il ne réussit pas moins à Toulouse qu'à Cahors et qu'à Valence. On le consultait sur toutes les questions. Aucune science ne lui était étrangère, « son vaste génie embrassait tout. » Les plus habiles diplomates, les plus subtils théologiens lui demandaient son avis dans les cas difficiles, les souverains tenaient à le connaître. Il était en relations suivies avec tous les écrivains et les savants de son temps : Scaliger, Juste-Lipse, Hottoman, Fournier entretenaient avec lui une active correspondance; et Pierre Pithou lui dédiait son ouvrage sur les Visigoths. Le cardinal de Bourbon l'appelait son maître et s'aidait de ses conseils, le cardinal d'Ossat lui écrivait de Rome où il poursuivait avec bonheur des négociations du plus haut intérêt; Henri de Navarre manifestait le désir de le voir; le roi lui octroyait des lettres de noblesse.

Et certes, jamais honneur ne fut mieux mérité.

S'il faut en croire une tradition locale, un des premiers professeurs de l'Université de Cahors, Guillaume de Vassal, tenait toujours étalées devant lui, en faisant ses leçons, les armes de sa famille. Comme son noble prédécesseur, Roaldès aurait pu, lui aussi, étaler ces armoiries conquises par sa science, pour montrer à ses auditeurs que l'illustration du savoir vaut bien celle de la naissance, et qu'il n'est point de préjugés qu'on ne puisse vaincre, d'obstacles qu'on ne puisse surmonter par une vie de probité et de travail.

Malgré l'estime dont il était entouré, malgré les hommages qu'on rendait à son talent et à son caractère, Roaldès n'était pas heureux. Homme de paix et d'austère labeur, il vivait à une époque troublée où les passions politiques et les querelles religieuses ensanglantaient le pays; il habitait une ville où les esprits étaient ardents, les partis résolus, et plus d'une fois, le cœur brisé, il assista à des scènes d'émeute et de carnage qui révoltèrent sa conscience et alarmèrent son patriotisme. Il voulait s'éloigner de Toulouse. Les consuls et l'évêque de Cahors, l'évêque de Valence, firent souvent des démarches auprès de lui (1); les instances du président Duranti l'empêchèrent de répondre à ces vœux, conformes cependant à ses désirs secrets.

Il occupa les loisirs que lui laissait le professorat, à écrire de rares ouvrages d'histoire et de jurisprudence. Deux seulement ont été imprimés : *Annotations in notitiam utramque tum occidentis, tum orientis*, et un *Discours des choses mémorables advenues à Cahors et au pays de Quercy*. Les quelques manuscrits qui restaient, se trouvaient au XVII^e siècle en la possession de M. de Launay, conseiller au parlement de Paris. On ignore ce qu'ils sont devenus.

Ce qu'on a conservé de Roaldès ne suffit pas pour nous permettre de le juger comme écrivain. Comme beaucoup de ses collègues, il pensait que les maîtres ne doivent pas publier leurs ouvrages, pour obliger les étudiants à fréquenter les cours et rassembler ainsi un plus grand nombre d'élèves. « Peu en peine de se faire un nom célèbre — dit de lui le président de Thou — il songeait uniquement à être utile aux autres; on le consultait tous les jours soit de vive voix, soit par écrit, sur les questions les plus épineuses du droit, ou sur d'autres points qui regardaient la science de l'antiquité. » C'est surtout comme professeur qu'il a brillé; c'est son enseignement qui lui valut sa renommée européenne.

Avant de terminer cette rapide étude, nous avons à nous demander si Roaldès favorisa le protestantisme, comme le prétend Varillas (2). Rien dans les ouvrages de l'illustre jurisconsulte ou dans les écrits de ses contemporains ne justifie une semblable accusation que démentent d'ailleurs ses excellentes relations avec les ecclésiastiques les plus distingués de son siècle, et l'amitié qui l'unissait à l'évêque Hébrard de Saint-Sulpice (3) et au président Duranti, ardents adversaires des réformés.

Roaldès ne se maria jamais. Il reporta toutes ses affections sur ses neveux qui se montrèrent les dignes héritiers de son talent et de sa renommée. L'un, Henri, le remplaça dans la chaire qu'il quitta à Cahors; l'autre Jean, reçu docteur en l'un et l'autre droit le 11 avril 1579, figurait en 1622, parmi

1. Le 20 juillet 1583, l'évêque réunit au palais épiscopal les membres du corps universitaire, avec le premier consul de la ville, et leur lut quatre lettres de Roaldès, qui laissaient peu d'espoir d'obtenir son retour. (L'abbé Nadal : *Hist. de l'Université de Valence*.)

On trouve aussi aux archives municipales de Cahors un projet de contrat dressé en 1585, et par lequel les consuls voulaient engager Roaldès pour neuf ans.

2. Ant. Varillas : *Histoire des hérésies*.

3. Hébrard de Saint-Sulpice emmena Roaldès à Rome en 1580, l'année de la prise de Cahors par les protestants. On a de ce prélat une lettre dans laquelle il fait un éloge pompeux de notre professeur.

Thiers et à Mlle Dosne, venues en voiture, d'approcher du caveau, dont la porte a été ouverte.

M^{me} Thiers, aidée de sa sœur, a transporté alors de nombreuses couronnes déposées à l'hôtel de la place Saint-Georges.

Au moment où M^{me} Thiers s'est retirée, quelques cris de : « Vive Thiers! Vive la République! » se sont fait entendre. La veuve de l'illustre historien a salué alors la foule et est remontée en voiture, en recommandant aux employés du cimetière de laisser ouverte la porte du caveau.

A cinq heures et demie, sur l'avertissement donné par la cloche des gardiens du cimetière, la foule s'est retirée silencieusement.

CHRONIQUE LOCALE

CHAIRE D'AGRICULTURE

Concours ouvert à Mont-de-Marsan pour la nomination à un emploi de professeur d'agriculture dans le département des Landes.

Une chaire d'agriculture est mise au concours dans le département des Landes, et le titulaire entrera en fonction à partir du 1^{er} janvier 1878.

Les candidats devront se faire inscrire à la préfecture des Landes (3^e division) jusqu'au 1^{er} novembre inclusivement, en joignant à leur demande un extrait de naissance constatant qu'ils sont français; un certificat de moralité, dûment légalisé, et les titres et antécédents agricoles qu'ils croiront devoir soumettre à l'appréciation du Jury d'examen.

Les épreuves du concours comprendront, savoir :

1^o Une composition écrite sur un sujet d'agriculture scientifique;

2^o Des épreuves pratiques portant sur l'appréciation de faits agricoles particuliers et généraux et sur la zootechnie;

3^o Une leçon orale d'une heure au moins, après un temps de préparation déterminé par le Jury.

Le titulaire nommé à la suite du concours sera chargé de faire un cours complet d'agriculture à l'École normale primaire de Daxe et d'organiser successivement des conférences agricoles dans les divers chefs-lieux d'arrondissement et de canton du département.

Le traitement fixe du professeur départemental sera de 3,000 fr. dont 1,500 fr. alloués par le ministre de l'instruction publique, et 1,500 fr. par le ministre de l'agriculture et du commerce.

Le professeur reçoit, en outre, une somme de 1500 fr., allouée par le conseil général à titre de déplacements.

Les candidats qui auront fait parvenir, avant le 1^{er} novembre, à la préfecture des Landes, les pièces indiquées ci-dessus, seront prévenus ultérieurement du jour de l'ouverture du concours.

Aucune demande d'admission ne sera accueillie après le 1^{er} novembre.

BOÎTES AUX LETTRES.

M. le Ministre des finances vient d'autoriser, à certaines conditions, le transport, par des entrepreneurs de voiture publique non chargés d'un service postal, de boîtes aux lettres mobiles à l'usage des communes traversées et de boîtes mobiles, dites « boîtes mobiles municipales, » qui seraient installées dans les communes et transportées par des entrepreneurs de services de dépêches.

Cette dernière mesure ne pourra être réclamée que par les communes non pourvues d'un établissement de poste.

Un concours est ouvert, à partir de ce jour, entre MM. les Architectes de France et de l'Algérie pour la confection d'un palais de justice à Bône.

Le programme est déposé dans toutes les préfectures de France et de l'Algérie.

Les projets devront être déposés à la préfecture de Constantine au plus tard le 15 février 1878.

les régents de l'Université et parvint à la dignité de second consul de la ville.

Les dernières années de Roaldès, attristées par la guerre civile qui désolait la France, furent encore assombries par des malheurs personnels. La mort de son cousin, arrivée en 1587, lui causa une douleur profonde. Il le considérait et l'aimait comme un père et ne se consola pas de sa perte. La fin tragique de Duranti, son protecteur, lâchement assassiné par une populace en délire, porta le dernier coup à Roaldès. Il s'éteignit au mois d'octobre 1589, à l'âge de 70 ans, avec le calme d'un sage et la résignation d'un chrétien.

« Je ne regrette point l'existence, disait-il à ses derniers moments; une seule chose me chagrine, c'est qu'après avoir fui Toulouse dans ma jeunesse comme ennemie des lettres, je sois forcé dans ma vieillesse, non-seulement de voir cette ville souillée du meurtre d'un magistrat plein de mérite, mais encore d'y rendre le dernier soupir. »

Nous avons fini d'esquisser à grands traits cette vie d'honneur et de travail.

Nous avons essayé de faire revivre cette puissante personnalité, et de faire connaître comme homme et comme professeur ce jurisconsulte que l'Université de Cahors peut revendiquer à bon droit, comme l'une de ses gloires les plus pures.

Il ne nous reste plus qu'un vœu à exprimer.

Le conseil municipal a entrepris de donner aux rues de notre cité, des dénominations en rapport avec les souvenirs qu'elles rappellent.

Puisse une de nos plus belles voies de communication porter le nom de François Roaldès (1), et montrer que la ville de Cahors sait payer sa dette de reconnaissance à tous ceux qui par leurs vertus, leurs œuvres et leur exemple ont contribué à son illustration et accru sa prospérité!

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

LETTRE DE CUJAS.

Jacobus Cujacius Francisco Roaldo s.

Manu Pithoei, mente dictante mea, utraque tibi dilectissima, haec ad te scribo, amicissime omnium, ut tibi nimium diu capto illecebris patriae, quibus nemo non capitur et indormiscit si desit quo evigilare inbeatur amicus sim amicus et hortator ad reditum et ad patriam quae te amplectitur, admittitur et colit, non minus tuam quam illam quae venit. Sine te marcescit schola quae te praesente floresceret et resumeret suum vir, quae te mihi adsidente vel praesidente potius, si aequa esset meritorum ponderatio, viguit constanter nec fervore ullo adusta est, nec deformitate ulla brumae etiam si cassus fortunae quae bellicae speciem nobis referrent longe aliam quam studia nostra et cogitationes pie atque tranquillae et communes cum multis studiosis qui nec me nec te seorsum lector faciebant multum connexos suspiciebant plus quam ferret conditio nostra. Et hujus nexus rumor jam pervaserat multas nationes. Erat suavis et mirabilis omnibus : idemque observabant plerique contigisse jurisconsultis duobus eadem aetate quod medicis duobus, Capellano, si nescis et Castellano, et his et nobis regiis, ut se admirabili benevolentia complecterentur et peramarent, ut animam simul unam viverent, mensa una, tecto uno, et quod iisdem medicis accidit ut una die hominem exirent ambo, conjunctio par quae inter nos est facit ut plerique opinentur nec me refragante admodum, cum sint utriusque nostrum anni pares cani pares, nos etiam posse junctos simul una die ad eum quem diligimus Deum avolare atque reverti. Verum me tempus quod vigere ante dixi te praesente vides ut paullatim scribendo te absente me solum in hiemem perduxerit et meminisse coegerit mortalitatis nostrae quam ut scis sapientes hominibus hiemem esse scriperunt certiorum. Sed quid ago? Facilitas et propensio scriptoris mentem meam libere spatium patitur. Sed tu redi, si nos amas ut facis, et me his spatiis solvi et ista scribendi celeritate Pithoeum.

Vale. Valentiae Cavarum IX decembris MDLXXIV.

LETTERES DE P. NEVELLETUS.

Minus miraberis, V. C. me tam cupide a te postulare ut ad nos quamprimum redeas, cum apud te cogitaris pertinere ad profectum meum ab eo qui omnia officia debeo, ab eo quem parentis loco observo, ab eruditissimo et mei amatissimo doctore legitimam scientiam perdiscere, et ita exemplis vitae tuae integerrime informari ut tandem vestigia tua implere valeam. Quod si a te impetro beneficium hoc tuum erit apud me immortale si modo itineris longitudo tibi molesta futura non est aut periculosa, et tu quem hic omnes venerantur et colunt, expectatus exoptatus que advenis.

Vale, praeceptor honorande.

Valentiae Cavarum V maii MDLXXV.

VIII Décembre 1574.

Grave vulnus academia nostra accepit quum te nobis domestica negotia eriperunt, vir consultissime et humanissime.

LETTRE DU ROI DE NAVARRE.

Mons. de Roaldès, le nom que vous avés acquis parmi les hommes de lettres me fait désirer de vous connaître d'autre façon que par réputation et vous tesmoigner combien ce m'est de contentement de faire voir à telles personnes que vous les effectz de ma bonne volonté de laquelle je vous prie vous assurer et croire le sieur de Pira de ce qu'il vous dira de ma part et adieu Mons. de Roaldès, que je pryé vous avoir en sa sainte garde.

De Pau, le 20 octobre 1584.

Votre byen assuré amy,
Signé : HENRY.

LETTRE D'HÉBRARD DE SAINT-SULPICE

Doctis. viro Francisco Roaldesio. — Ant. Heb. de Saint-Sulpice.

Pergratum mihi, non injucundum tibi ut existimo fuisse (Francis. Roaldesi) si superioribus feriis ut institueras et tui nobis expectationem moveras, ad nos huc venisses. Nam et ego tuum ingenium, moresque... degustavissim aut eorum potius valde sitientem animum cum magna voluptate explevissem. Tu vero non solum ex oratione sed etiam ex vultu et oculis et fronte ut aiunt meum erga te amorem perspicere potuisses. Equidem cum antea tibi ex illustriss. viri, meique amatissimi Pauli Flussatis, atque Jacobi Cujacii tui studiosissimi sermonibus tribuebam plurimum teque nondum de facto notum, colere tamen ac diligere non vulgariter coeperam : tum his temporibus Cadurcus nostra te mihi ita commendavit, ut chariorem habeam neminem. Scimus enim quantum utilitatis et ornamenti ad eam urbem accesserit, partim ex tuis vigiliis et laboribus quos in interpretando jure sustines, partim ex tui celebritate nominis et commendatione, quam tibi tuae virtutes ingenii praestantia, et exquisita quaedam ac propemodum singularis non solum juris utriusque sed philosophiae et humanioris etiam doctrinae scientia tantam pepererunt, ut te vel principes academiae expetant, amplissimis praemiis invitent, et hujus nostrae quodammodo invident felicitati, quod tanto doctore ac juris professore tam facile utatur. Cui hoc nomine gratulor plurimum, mihi quae valde gaudeo quod facile tua consuetudine et sermonis communicatione, quae mihi tecum jucundissima erit, brevi tempore frui licebit. Interea si aliquid ad me literarum dederis, tam gratum feceris... quod est gratissimum. Vale ex Sansupliciano Castro.

X. Calend. novemb.

A Monsieur de Roaldès.

1. On nous répondra peut-être qu'une rue ou plutôt une ruelle perdue dans les Badernes, porte le nom de Roaldès. Nous le savons, et c'est pourquoy nous ne sommes pas satisfait.

Le conseil d'Etat vient de rendre plusieurs décisions importantes relativement à l'impôt sur les chiens. Il a placé dans la première catégorie les chiens suivants, même lorsqu'ils servent de garde :

- 1° Le chien qui vague en liberté dans les rues ;
- 2° Celui qui accompagne son maître dans ses promenades ;
- 3° Celui qui est admis au foyer, qui circule dans les appartements ;
- 4° Celui qu'on laisse avec les enfants ;
- 5° Celui qui est employé pour chercher les truffes ;
- 6° Le chien que sont état de vieillesse ou d'infirmités rend inutile et qui est constamment renfermé dans l'intérieur.

La jurisprudence place dans la deuxième catégorie :

- 1° Le chien qui accompagne son maître à l'extérieur pour les besoins de son commerce et la défense de sa personne ; tel est le chien du marchand forain ;
- 2° Celui qui est destiné à la garde exclusive de l'écurie d'un loueur de chevaux, à la garde des magasins, à la garde d'une brasserie, d'un étal de boucher, etc. ; à la garde exclusive d'une ferme d'une habitation formée de plusieurs corps de bâtiments séparés par une grande cour, lors même qu'il ne sera pas tenu à l'attache ;
- 3° Et en général, celui qui n'a pas d'autre destination que de garder.

Renseignements cynégétiques.

1. Dans le temps où la chasse est ouverte le permis donne à celui qui l'a obtenu le droit de chasser de jour à tir et à courre, sur ses propres terres et sur les terres d'autrui, avec le consentement de celui à qui le droit de chasse appartient.

2. Quand il s'agit d'une chasse dont les procédés exigent le concours de plusieurs personnes, comme la chasse aux allouettes, à l'aide de lacets, il n'y a là qu'un fait de chasse unique, et on ne peut exiger le permis de ceux qui ne sont que les auxiliaires indispensables du chasseur. Un jugement du tribunal de Périgueux, en date du 14 avril 1873, s'est prononcé dans ce sens.

On nous écrit de Montcuq :

Monsieur le Rédacteur,

Veuillez annoncer à vos lecteurs que samedi 22, dimanche 23 et lundi 24 septembre 1877, de *Grandes Fêtes* patronales seront célébrées dans la ville de Montcuq.

Voici le programme, qui est des plus variés : Cavalcade, jeux divers, concerts-spectacle, feux d'artifices, bals publics, retraites aux flambeaux, brillantes illuminations, belle musique, illumination du bal champêtre à l'éclairage électrique.

Entrée gratuite partout pour les visiteurs étrangers.

La fête principale aura lieu le dimanche.

Les concours généraux d'animaux gras, de volailles vivantes et mortes, de semences de céréales, de plantes de prairies naturelles, de lins et chanvres, houblons, de racines industrielles, fourragères et alimentaires, de pommes de terre, de froit frais conservés, de légumes de primeur, de fruits secs, d'huiles d'olive, miels et cire, de fromages et beurres, une exposition d'animaux reproducteurs mâles des espèces bovine, ovine et porcine, et une exposition d'instruments et de machines agricoles auront lieu à Paris, au Palais de l'Industrie, en 1878.

On lit dans les *Nouvelles* :

« Mardi dernier, plus de quatre cents Frères de la province de Toulouse, assemblés pour la retraite annuelle, étaient réunis dans la cour d'honneur du pensionnat Saint-Joseph, pour recevoir le Révérend Frère Irlide, leur général, qui venait, par sa présence et ses conseils, exciter le zèle et le dévouement de ces apôtres de la jeunesse qui s'en vont par le monde, toujours faisant le bien.

Reçu au chant du *Benedictus*, le R. F. Irlide a traversé la foule de ses enfants, rangés en haie, avec l'aisance et le gracieux sourire d'un père qui revoit ses enfants dont il a été

longtemps séparé. Cette cour, ces murs, cette chapelle, ce vaste établissement dont il était directeur, il y a trente ans, ont retenti de sa voix, jeune alors. En peu de mots paternels et d'une suave éloquence, le Révérend supérieur a remercié les Frères de leur attention, puis il s'est dirigé vers les jeunes novices, et leur a adressé quelques paroles d'encouragement. Il a aussi marqué sa bienveillance à un vénérable vieillard, doyen de la province, et a donné l'accolade fraternelle au R. F. Adaucte, son ancien directeur.

Le frère Irlide n'a pas une taille élevée, mais sa figure intelligente, son œil fin, sa parole facile et éloquente montrent qu'il est fait pour le commandement et pour continuer les belles et grandes traditions de l'illustre frère Philippe, dont la France conservera longtemps le souvenir.

Comme son prédécesseur, le frère Irlide veut tout voir par lui-même. Malgré ses soixante-quatre ans, il bravo, cette année, les fatigues du voyage pour visiter, pendant les vacances, les frères des provinces de Paris, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Avignon, Lyon, Bourg et Dijon.

CALENDRIER DU LOT. — Septembre.

| JOURS | SAINTS | FOIRES. |
|------------|--------------|--|
| 16 Diman. | s Corneille. | |
| 17 Lundi. | Commemorat. | Prayssac, Martel, Vayrac. |
| 18 Mardi. | s Joseph. | St-Caprais, Prouilhac. |
| 19 Mercur. | s Janvier. | Duravel, Béduer. |
| 20 Jeudi. | s Eustache. | Promilhanes, St-Matré, Marcilhac, Salviac. |
| 24 Vend. | s Mathieu. | |
| 22 Samedi | s Thomas. | Cabrerets, Catus, St-Céré, Gourdon. |

Lunaisons du mois d'Août.
 N. L. le 6, à 10 h. 8 du matin.
 P. Q. le 12, à 3 h. 32 du matin.
 P. L. le 22, à 7 h. 40 du matin.
 D. Q. le 6, à 10 h. 8 du matin.
 Les jours diminuent de 1 h. 44 m.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 8 au 15 Septembre.

Naissances.

Garrigou, Elisabeth, grande Barre.
 Marmiesse, Louis, rue du Château.
 Mouly, Augustin, à St-Henri.
 Jouffreau, Michel, Cour Fénélon.
 Delmas, Laurence, à St-George.
 David, Ernest, à l'Abattoir.

Décès.

Desbarats, Nécéphore, soldat 7^{me} Ligne 23 ans.
 Sarrazin, François, soldat 7^{me} Ligne.
 Trépiér, Charles, maçon 17 ans, (hospice.)
 Bergounioux Fanny, 37 ans, à la Citadelle.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

Exécution de Welcker.

Le 13 août dernier, la cour d'assises du département de la Seine condamnait à la peine de mort le nommé Welcker, âgé de 22 ans, coupable d'avoir donné la mort à une petite fille de huit ans, Joséphine Ekerlé, après s'être livré sur elle aux actes les plus odieux.

Mardi matin, à cinq heures vingt-trois minutes, le condamné a payé sa dette à la société.

Welcker, enfermé dans la cellule n° 3, occupée précédemment par Billoir, l'assassin de la femme Le Manach, avait accueilli sa condamnation sans manifester aucune émotion, et n'avait guère paru plus soucieux de son sort pendant son séjour à la Roquette.

Objet d'une surveillance de tous les instants, Welcker s'était montré calme et docile. Depuis trois jours seulement, le condamné paraissait inquiet ; le sang-froid qu'il avait montré jusqu'alors semblait l'abandonner par instants.

L'abbé Crozes, l'aumônier de la Roquette, M. Beauquesne, le directeur, lui faisaient de fréquentes visites, ranimant l'espoir d'une commutation de peine.

Le condamné causait peu, il fumait presque continuellement une horrible pipe en terre qu'il avait obtenu la permission de conserver, et jouait avec les gardiens, qui restaient enfermés avec lui quatre heures de suite, de longues parties de cartes.

Lundi soir, Welcker s'était couché vers neuf heures, et n'avait pas tardé à s'endormir d'un sommeil lourd et profond, sommeil qui ne devait être troublé que par la visite de l'exécuteur.

Vers deux heures et demie du matin, une escouade de gardiens de la paix se rendait au n° 40 de la rue de Folie-Regnault, où se trouve le dépôt de la guillotine et en gardait les abords.

M. Roch et ses aides, qui, dans la journée,

étaient déjà venus s'assurer que toutes les pièces de l'instrument étaient en bon état, et qui les avaient fait charger dans les deux lourdes voitures, arrivaient bientôt et donnaient l'ordre de partir pour la place de la Roquette.

Les deux fourgons renfermant les bois de justice, sont arrivés à 3 heures moins cinq minutes sur la place de la Roquette, quelques instants après les funèbres apprêts commençaient.

Le matériel déchargé, on s'occupe à monter la machine. Ce travail se fait sans bruit et d'une façon toute méthodique, à la lueur de lanternes ; toutes ces pièces, d'ailleurs, soigneusement numérotées sont boulonnées en peu d'instants.

Les montants de la guillotine se dressent, le mécanisme est en place, le couteau est dans la rainure, M. Roch, surveille les travailleurs parmi lesquels se trouve son gendre. Il s'approche et fait jouer le couteau. Le triangle ne descend pas assez vite, la barre transversale qui rattache les deux poteaux un peu au-dessus de la lunette lui semble mal assujettie.

Le bourreau manifeste son mécontentement et donne quelques ordres ; un ouvrier s'approche, un coup de marteau est donné.

Le panier qui doit contenir le corps du condamné est placé à droite de la machine, on apporte quelques seaux d'eau.

Nous entendons M. Roch demander à M. Baron, commissaire de police du quartier de la Roquette, si Welcker est réveillé.

Non ! répond M. Baron, il dort encore fort paisiblement.

Vers quatre heures un quart, arrivent de nombreuses escouades de gardiens de la paix, sous la conduite de leurs officiers de paix. Les gardes républicains à pied et à cheval, le peloton de gendarmes arrivent à peu près en même temps et prennent la place qui leur est assignée.

Les curieux sont refoulés jusqu'aux deux extrémités de la place de la Roquette.

M. Ansart, chef de la police municipale ; M. Jacob, chef de la sûreté ; M. Villu, son secrétaire ; M. Auroch, greffier à la cour d'appel, arrivent également.

Déjà le fiacre légendaire à cheval blanc (n° 148) qui va conduire l'abbé au cimetière d'Ivry, après l'exécution, stationne à la porte de la Roquette.

A 4 h. 45, M. Roch, ses aides, l'abbé Crozes, M. Baron, M. Ansart, M. Jacob pénètrent dans l'intérieur de la prison ; ils sont reçus par M. Beauquesne et par le brigadier, et se rendent directement à la cellule de Welcker.

Le condamné dort toujours. M. Beauquesne s'approche de lui, frappe légèrement Welcker à l'épaule et le réveille. Il promène ses grands yeux étonnés sur ceux qui l'entourent et demande d'une voix faible ce qu'on lui veut.

— Levez-vous, Welcker, lui dit M. Beauquesne, votre recours en grâce a été rejeté, il faut vous préparer à mourir.

Dépeindre la stupeur qui se manifesta sur le visage de Welcker est impossible à décrire, il chancela en voulant se lever, et on dut l'aider à passer un pantalon et à se chausser de sandales de toile rayées rouge.

L'abbé Crozes s'entreint avec lui pendant plusieurs minutes : l'assassin parut recouvrer un peu de sang-froid, à la suite de l'entretien qu'il eut avec ce vénérable prêtre.

— A boire ! demanda-t-il tout à coup. A boire ! Un gardien lui présenta un gobelet contenant un peu d'eau de-vie qu'il porta à ses lèvres. La boisson ne put passer.

Alors les aides s'emparèrent de lui et lui firent subir la douloureuse, mais nécessaire opération de la toilette.

On le dépouilla de sa chemise, on lui ligatura les jambes au-dessus de la cheville et les bras derrière le dos, de façon à paralyser ses mouvements. Ces terribles préparatifs ont duré près de trois quarts d'heure.

L'Angelus vient de sonner à la chapelle de la petite Roquette. Les gendarmes tirent leurs sabres du fourreau.

Un officier de paix s'approche du judas de la porte d'entrée. Quelques secondes après, la double porte s'ouvre, l'officier de paix s'écrie : On le porte.

Tous les regards se tournent sur la prison grande ouverte.

M. Roch paraît, derrière lui marche l'abbé Crozes, un crucifix à la main, la face tournée vers Welcker que les aides tiennent sous les bras et par les épaules.

Welcker a la tête basse ; un moment il lève les yeux vers la fatale machine, mais bientôt il les baisse vers le sol. Tout son corps se penche en avant ; on dirait qu'il s'évanouit. A quelques pas de la guillotine, l'abbé Crozes l'embrasse à deux reprises différentes, et au milieu du silence le bruit de ces embrassements s'entend distinctement. Au même instant, les aides retirent vivement la blouse nouée par les manches qui recouvre les épaules puissantes du patient.

Il est jeté sur la bascule. M. Roch a relevé les manches de sa redingote, il tient le bouton, un coup sourd retentit.

La justice des hommes est satisfaite ! Il est cinq heures vingt-trois minutes.

Le corps est dans le panier, le bourreau y jette également la tête, mais pas assez vite pour que l'on ne voit que le menton du supplicié a été entamé

par le couperet. Ce panier est refermé aussitôt placé dans un fourgon, qui part immédiatement précédé et suivi d'un peloton de gendarmes à cheval dans la direction du cimetière d'Ivry.

Nous apprenons, au dernier moment, que la tête de Welcker n'a pas été inhumée, la Faculté de médecine l'ayant réclamée pour la faire servir aux observations phrénologiques.

DERNIÈRES NOUVELLES

Versailles, 14 septembre, soir.

On annonce qu'un groupe de conservateurs a eu la pensée d'offrir à M. de Lesseps la candidature à la députation dans le 9^e arrondissement de Paris, devenu vacant par suite de la mort de M. Thiers.

Le *Pays*, répondant ce soir aux journaux qui cherchent à établir par leurs calculs que M. Gambetta ne pourra pas être définitivement condamné avant le 14 octobre, dit que « le Gouvernement a un moyen bien simple de déjouer le plan de M. Gambetta : C'est de reculer de quinze jours la date des élections.

M. Adam, ancien député conservateur du département du Pas-de-Calais, et candidat aux prochaines élections pour la circonscription de Boulogne, vient de mourir.

La Commission électorale de l'appel au peuple annonce l'ouverture d'une souscription pour subvenir aux dépenses électorales.

La *Liberté* dit qu'on parle d'une lettre manifeste que le prince impérial écrirait prochainement à M. Rouher pour rappeler aux candidats bonapartistes l'attitude qu'ils devront observer dans la lutte électorale d'abord, puis en cas d'élection à la Chambre.

On annonce que le Conseil municipal de Nogent-le-Rotrou vient d'être dissous pour avoir autorisé le maire, à arborer le jour des funérailles de M. Thiers, contre la volonté du sous-préfet, un drapeau tricolore recouvert d'un crêpe noir en signe de deuil.

Le conseil municipal de Paris est convoqué en session extraordinaire pour le 25 courant.

Le *Bien public* croit savoir que le manifeste du maréchal de Mac-Mahon aux électeurs est à l'impression. Il serait publié en même temps que le décret convoquant les électeurs.

L'état de santé de M^{me} Dufaure inspire, dit un journal, de grandes inquiétudes à ses amis.

M. le président de la République rentrera à Paris, dimanche soir, à 9 heures 35.

Les nouvelles des assauts donnés le 11 contre les positions avancées de Plewna par les Roumains et les Russes est confirmée.

La dépêche du *Times* qui semblait la démentir était en retard ; elle datait du 11 au matin, à un moment où effectivement ces assauts n'avaient pas encore été donnés.

Les combats continuent autour de Plewna.

Le bombardement de Rontschouk a recommencé, et on s'attend à une bataille à Biela.

Bourse de Paris.

Cours du 15 Septembre.

Rente 3 p. %..... 71.47 1/2
 — 4 1/2 p. %..... 100.00
 — 5 p. %..... 106.25

| VALEURS DIVERSES au comptant. | CLOTURE du 14 sept. | CLOTURE précédent |
|-------------------------------|---------------------|-------------------|
| Banque de France..... | 3.115 » | 3.120 » |
| Crédit foncier..... | 721 25 | 725 » |
| Orléans-Actions..... | 1.065 » | 1.065 » |
| Orléans-Obligations..... | 329 » | 328 50 |
| Suez..... | 707 50 | 707 50 |
| Italien 5 %..... | 70 95 | 70 40 |

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Etude de M^e Scipion DELBREIL, avoué à Cahors.

VENTE SUR SURENCHÈRE

à suite de licitation

AVEC ADMISSION DES ÉTRANGERS AUX ENCHÈRES

Adjudication fixée au vingt-neuf septembre mil huit cent soixante-dix-sept à l'heure de midi.

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du vingt-trois juillet mil huit cent soixante-dix-sept, il a été ordonné qu'il serait procédé à la vente sur licitation des immeubles ci-après désignés et que cette vente serait faite devant M. Arnault, juge audit tribunal, nommé commissaire à cet effet.

Ce jugement a été rendu entre : 1^o Marie Lestrade, sans profession, François Maratuech, son mari, maçon ; 2^o Amélie Lestrade, veuve du sieur Bessac, sans profession, tous habitants et domiciliés de la ville de Cahors ; Catherine Lestrade, sans professions et Antoine Alibert, son mari, ancien gendarme, habitants et domiciliés de la ville d'Agén, demandeurs, ayant M^e Delbreil pour avoué.

Et Joseph Delrieu, tonnelier, habitant et domicilié du faubourg St-Georges de Cahors, pris en qualité de tuteur légal de Thérèse Delrieu, sa fille mineure, issue de son mariage avec fene Marie Lestrade, défendeur ayant M^e Fieuzal pour son avoué.

Biens à vendre.

Une vigne située au lieu de Peyrolis commune de Cahors et tenant d'un côté à vigne Basile Gauthier et du bout et du fond avec chemin public. Ladite vigne formant le second lot des biens dont la licitation a été ordonnée.

L'adjudication de cet immeuble a été faite le vingt-huit août dernier au profit du sieur Jean Belot, gendre Calvet, charpentier du faubourg St-Georges de Cahors, moyennant le prix de deux cent cinquante francs en sus des charges.

Mais par acte fait au greffe dudit tribunal le quatre septembre courant, le sieur Jean Rouby, propriétaire, habitant et domicilié du lieu de Peyrolis, commune de Cahors, a fait la surenchère du

sixième et porté le prix de ce lot à la somme de deux cent quatre-vingt-quinze francs. Cette surenchère a été dénoncée conformément à la loi avec sommation pour l'audience du vingt-neuf septembre courant, ledit M^e Delbreil a été constitué avoué.

En conséquence, l'adjudication dudit lot sera faite le **vingt-neuf septembre courant**, à l'heure de midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, Chambre des vacations au palais de justice de cette ville, sur la mise à prix de..... 295 francs.

Le cahiers des charges a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors.

Pour extrait certifié véritable :

A Cahors, le quatorze septembre mil huit cent soixante-dix-sept.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le sept. mil huit cent soixante-dix-sept, F^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : GISBERT.

Etude de M^e Scipion DELBREIL, avoué à Cahors.

VENTE

de biens immeubles appartenant à des mineurs.

Adjudication fixée au 13 octobre prochain, en l'étude de M^e Saux, notaire à Montcuq.

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du vingt-trois juillet dernier, lequel homologue une délibération du conseil de famille en date du deux juin précédent.

La dame Catherine Lacroix, veuve d'Antoine Gastal, sans profession, habitante et domiciliée de la commune de Lebreil, au lieu de la Borde-Neuve, agissant en qualité de tutrice légale de ses enfants mineurs Pierre, Marie, Jean, Henri, Albert et Joseph Gastal, issus de son mariage avec feu Antoine Gastal.

Laquelle a constitué pour son avoué M^e Scipion Delbreil, demeurant à Cahors, rue du Parc, nu-

méro 12.

A été autorisée à faire procéder en la forme de droit, à la vente des biens immeubles ci-après désignés, appartenant à ses dits enfants mineurs.

Biens à vendre.

Une maison située à Montcuq, chef-lieu de commune et de canton, arrondissement de Cahors, portée à la matrice cadastrale de ladite commune, sous le numéro 226 P., section L, dont le sol a une superficie de quarante-cinq centiares, et d'un revenu net de dix-sept francs quatre-vingt-onze centimes.

L'adjudication de cet immeuble sera faite en l'étude de M^e Saux, notaire à Montcuq, commis à cet effet par le jugement précité, le **treize octobre prochain**, jour de samedi, à une heure après midi, sur la mise à prix fixée par ledit jugement, de quinze cents francs en sus des charges, ci..... 1,500 fr.

Elle aura lieu en présence de Pierre Gastal, charpentier, demeurant audit Montcuq, subrogé tuteur desdits mineurs, lequel a été sommé à cet effet par acte en due forme.

Le cahier des charges est déposé chez ledit M^e Saux, notaire.

Pour extrait certifié véritable, A Cahors, le quinze septembre mil huit cent soixante-dix-sept.

L'avoué poursuivant,

Signé : DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le septembre mil huit cent soixante-dix-sept, F^o case reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : GISBERT, receveur.

Crédit Foncier de France.

Les tirages de lots que le Crédit Foncier annonce pour le 22 Septembre concernent seulement les Obligations de ses anciens emprunts. Les Obligations nouvelles de 400 fr. 3 % mises en souscription le 24 Juillet et sur lesquelles il n'y a que 60 fr. actuellement versés et 25 fr. à verser le 25 Avril prochain auront le 5 Octobre leur tirage spé-

cial comprenant : 1 lot de 100,000 fr., 1 lot de 50,000 fr., 2 lots de 10,000 fr., et 30 lots de 1,000 fr.

Les souscripteurs sont prévenus que pour concourir au Tirage du 5 Octobre, ils doivent avoir fait le retrait de leurs titres à la caisse où ils ont fait leur souscription.

MERRAINS ÉTRANGERS

B. GAIRARD et FILS à Bordeaux, 68, cours S.-Louis, 69, cours Balguerie Stutembergie, quai de la Cet ; L'Avenir. Maisons à Marseille, Nîmes, pour l'importation à Trieste et Ssek (Autriche). La seule maison qui fasse elle-même, en Autriche, l'achat au producteur et l'expédition de ses merrains. En 1874, 1875, 1876 le chiffre de ses ventes a dépassé 36 millions de pièces. Vente en Gros, Demi-Gros. Détail.

Crédit foncier de France

Prêts réalisés en numéraire.

Le Crédit Foncier fait, en numéraire jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres et maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amortissables en 60 ans, moyennant une annuité, comprenant l'amortissement de 5 fr. 87 c. 0/0 pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82 0/0 pour les propriétés rurales.

Les emprunts sont toujours remboursables. — Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent être faites en numéraire ou en obligations foncières 5 0/0, accréditées au pair, quelqu'en soit le cours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19, rue Neuve des Capucines.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

A Vendre ou à Louer

UNE

MAISON DE CAMPAGNE

AVEC JARDIN, VIGNE & RIVAGE

Cette PROPRIÉTÉ est située à CABAZAC, à l'entrée de Cahors, en face la Gare. — Site très agréable, dominant la ville. — Coup d'œil magnifique.

S'adresser : à M. Emile Guithou, à côté de la Gare ; à M. Delpérier, M^d de meubles ; à MM^{es} Lagan et Delport, notaires.

Voitures de louage et à volonté

JEAN GRELET

Successeur de M^{me} veuve ANDRAL

RUE St-JAMES, MAISON BARANCY, A CAHORS.

A l'honneur de prévenir le Public, que les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance trouveront chez lui, un matériel tant en Voitures qu'en Chevaux qui ne laissera rien à désirer sous le rapport de la tenue et du confortable, sans en excepter la plus grande régularité dans les services commandés.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique ; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Depuis vingt-deux ans, le *Journal du Dimanche* tient le premier rang parmi les publications illustrées ! Les plus grands écrivains contemporains ont apporté leurs concours à sa rédaction, et les dessins des meilleurs artistes en ont embelli le texte.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-sept volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.
id. par la poste..... 4 fr.

BUTEAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

M^{lle} MONIÉ BERTRAND

CHEMISIÈRE

A Cahors, rue des Boulevards.

Confection de Chemises d'hommes — Gilets de flanelle — Jupes en tout genre — Camisoles — Pantalons — Robes de Baptême — Porte-feuilles pel. sse, etc.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS.

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.

PHILODERME INDIEN
Une lotion matin et soir guérit en un mois
FEUX DU VISAGE
BOUTTONS, ACNÉ
Lyon, Pharm. MAZADE & DALOZ
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

POUDRE MAZADE & DALOZ
BOITE 4 FR.
14, rue d'ALGERIE, LYON
La seule infailible pour détruire les

CAFARDS
S'emploie avec des pommes de terre cuites, du sucre et de l'eau
Vente chez MM. les Phar., drog^{is} et épiciers.
A Cahors, Vinet, pharmacien.

FER BRAVAIS

(FER DIALYSÉ BRAVAIS)

Fer liquide en gouttes concentrées

LE SEUL EXEMPT DE TOUT ACIDE

Sans odeur et sans saveur

Avec lui, disent toutes les sommités médicales de France et d'Europe, plus de constipation, ni diarrhées, ni de fatigues de l'estomac ; de plus, il ne noircit jamais les dents.

Seul adopté dans tous les Hôpitaux

2 Médailles aux Expositions. Guérit radicalement

ANÉMIE, CHLOROSE, DÉBILITÉ, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES, FAIBLESSE des ENFANTS, etc.

C'est le plus économique des ferrugineux, puisqu'un flacon dure plus d'un mois.

R. BRAVAIS & C^{ie}, 13, rue Lafayette, Paris

ET DANS LA PLUS PART DES PHARMACIES.

(Eviter les imitations et exiger la marque de fabrique ci-dessus et la signature.)

(Envoi de la Brochure franco.)

Dépôt à Cahors. — Droguerie centrale : chez M. Vinet, et Coudere, pharmacien.

SULFURÉES, SODIQUES ET CALCIOUES
EAUX-BONNES
B. Pyrénées. — Saison 15 Mai - 15 Octobre.
Rhumatisme, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Asthme, Catarrhe, Coqueluche, Asthénie, Pityriasis, Lymphatisme.
Uniques contre la Phthisie pulmonaire.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.



PLUS de CHEVAUX COURONNÉS!!! Garantie prompt et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dardes, ardeurs, réapparition exacte du poil par le réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. (Eviter la contrefaçon, exiger le réparateur Tricard.) — Se trouve dans les Pharmacies.

A VENDRE

Un beau Chien de garde

Première race et première taille

PRIX : 250 F.

S'adresser à M. CASTANET, à Cahors.

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

| | |
|------------------------|-----------------|
| 100 fr. de livres..... | 5 fr. par mois. |
| 200 — | 40 — |
| 300 — | 45 — |
| 400 — | 20 — |

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal *ILLUSTRATION* dont le prix est de 18 fr.

GROS ET DÉTAIL

ANCIENNE MAISON GAMBETTA, AINÉ

rue du Lycée à Cahors

CRISTAUX, PORCELAINES, VERRERIES ET POTERIES EN TOUS GENRES.

ÉPICERIE ET DENRÉES COLONIALES.

M. Victor BOUZERAND a l'honneur d'informer le Public qu'il vient d'acquiescer de M^{me} veuve Boussac, l'ancien fond de commerce de M. Gambetta, aîné, et qu'il mettra tous ses soins à contenter la nombreuse clientèle de cette Maison.

POMPES ROTATIVES J. MORET & BROQUET
VENDUES AVEC GARANTIE
Constructeurs Brevetés s. g. d. g., 121, rue Oberkampf, Paris.
Les seules appréciées par l'industrie vinicole ; remplissant toutes les conditions de bon fonctionnement. — Nouveaux perfectionnements. — Succès justifié par plus de 10,000 applications, 90 récompenses dont 14 premiers prix en 1877.
Tuyaux spéciaux pour Vins et Vinaigres
Envoi franco des prix et dessins.